

DOSSIER DE CANDIDATURE

2026

Volet **Contrat Sport Culture Jeunesse**

Contrat Sport Culture Jeunesse

Le Contrat Sport Culture Jeunesse vise à développer des actions d'animation de proximité selon des priorités définies collectivement entre le Département et les EPCI, en priorité dans les secteurs ruraux.

Ce dispositif permet à la communauté de communes Loue Lison d'affirmer sa politique culturelle en faveur de la création, de l'action culturelle et de l'organisation d'événements sur son territoire.

Ce soutien permet de favoriser la coopération culturelle et un accès à la culture pour toutes et tous.

Qui peut déposer un projet ?

Les demandes peuvent être déposées par : une structure culturelle, une association ou un ou plusieurs artistes professionnels, implantés dans la communauté de communes Loue Lison ou dans le département du Doubs et justifiant d'une activité réelle et éprouvée sur le territoire de la communauté de communes Loue Lison.

Tous les secteurs culturels et artistiques sont concernés (spectacle vivant, arts visuels, musées, lieux patrimoniaux, cinéma, etc.)

Les structures relevant des secteurs socio-culturel et d'éducation populaire peuvent également déposer une demande si elles attestent de la co-construction d'un projet avec un artiste ou un acteur culturel professionnel, justifiée par une lettre d'engagement.

Une structure culturelle ne peut déposer un dossier pour le même projet dans le cadre des AAP et du CSCJ.

Les structures du territoire aidées au fonctionnement ne peuvent pas déposer un dossier, pour une demande en lien avec leur activité de fonctionnement.

La communauté de communes peut soutenir financièrement jusqu'à 70% du budget total de l'action.

Conditions obligatoires pour déposer un projet

L'accès à la culture est un élément fondateur du vivre ensemble et de l'inclusion sociale, la Communauté.

Pour être éligible, le projet devra obligatoirement répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Se dérouler entièrement sur le territoire de la communauté de communes
- Être moteur de coopérations locales
- Démontrer l'impact du projet culturel sur le territoire et les publics impliqués
- Le porteur du projet doit impérativement respecter la réglementation en matière d'emploi et de droit du travail, de sécurité et de santé, d'environnement, et ce, pour tout salarié concourant à la réalisation du projet

Sont inéligibles :

- Les projets d'actions culturelles réalisées sans la présence d'un artiste professionnel
- Les projets ne présentant aucune autre source de financements

À savoir, une structure ne peut pas être aidée plus de deux fois dans la même mandature.

Critères de sélection et axes prioritaires

Avec le CSCJ, la Communauté de Communes Loue Lison participe au développement culturel des territoires à travers son soutien aux différents champs artistiques. En augmentant et en diversifiant l'offre culturelle, notamment sur les territoires ruraux, elle encourage un développement artistique et culturel durable.

Dans ce contexte, une attention particulière sera portée aux actions :

- Structurantes et avec un impact significatif sur le territoire
- Favorisant les dynamiques partenariales (acteurs culturels, associatifs, socio-éducatifs) et favorisant ainsi les liens intercommunaux
- Ciblent les territoires dont l'accès à l'offre culturelle est contraint
- Ayant une dimension participative des habitants
- Mettant en place des actions de médiation, plus particulièrement ciblées à destination des publics empêchés et du jeune public
- Créant des liens entre sport et culture
- Mettant en place des actions pour réduire l'empreinte carbone de l'action (incitation au co-voiturage, gestion des déchets, sensibilisation des publics, etc.)

Comment participer ?

Un formulaire est à remplir et à retourner par mail, toutes les informations disponibles ici :

<https://cclouelison.fr/fr/rb/417692/culture-7>

- > Lettre de demande d'aide financière
- > Un dossier de présentation du projet
- > Calendrier prévisionnel du projet
- > Budget prévisionnel du projet (sous forme de Cerfa)
- > Un RIB
- > Photos, CV artistiques et autres éléments

Calendrier

Les dossiers sont à compléter et à renvoyer avant le 15 avril 2026.

La commission interne de sélection des dossiers aura lieu dans le courant du mois de mai. Les résultats seront communiqués après validation du conseil communautaire.

Seuls les dossiers complets seront instruits.

Réglement

Cette aide prendra la forme d'une subvention qui sera versée en 2 temps :

- 50% suite au vote du conseil communautaire et au démarrage de l'action
- Appel de solde avec production de bilan moral, de fréquentation et bilan financier.

Contact

Vous pouvez poser vos questions à l'adresse : **artetculturelouelison@gmail.com**

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Personne en charge du dossier

(Nom, prénom, fonction, mail, téléphone)

SIRET :

Code APE :

Site web :

Siège social :

Licence d'entrepreneur du spectacle :

Représentant légal

(Nom, prénom, fonction, mail, téléphone) :

PRÉSENTATION DU PROJET

Votre demande concerne :

Une aide à la création

Une aide à l'organisation d'une action culturelle

Une aide à l'organisation d'événement

Titre du projet :

Champ artistique et culturel principal

Champ(s) artistique(s) et culturel(s) complémentaire(s) :

Description du projet (2 500 caractères maxi.) :

(Chaque structure peut joindre un dossier avec des informations complémentaires)

Les objectifs du projet :

Indicateurs de la réussite du projet :

(ex : public touché, fréquentation, etc.)

Planning du projet :

(Durée, planning des différentes étapes, etc.)

Quelle(s) commune(s) du territoire sont concernée(s) par votre projet ?

Information complémentaire sur le territoire du projet

(Précisez comment votre projet s'inscrit dans une logique intercommunale)

L'équipe du projet :

Partenaires du projet :